

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE CATÉGORISATION

**GRANGE ALEXANDER-SOLOMON-WALBRIDGE
(SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE)**

En vertu de l'article 130 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (LQ 2021, chapitre 10), le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QUE la grange Alexander-Solomon-Walbridge, située dans la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, est classée immeuble patrimonial;

QUE les catégories pour ce bien sont les suivantes :

Catégorie 1 : Extérieur exceptionnel

Catégorie 4 : Intérieur exceptionnel

QUE les motifs à l'appui du choix des catégories sont les suivants :

L'immeuble patrimonial appartient à la catégorie 1 : Extérieur exceptionnel puisque ce bâtiment agricole ancien constitue un exemple unique de grange de plan dodécagonal. La majorité de ses composantes contribuent à sa valeur architecturale, ethnologique et historique. Parmi celles-ci, notons sa structure de bois, ses fondations de pierres partiellement dégagées du sol, son volume de plan dodécagonal, son élévation de deux étages, son parement de planches horizontales peint en rouge, ses douze pignons, son toit conique avec sa couverture traditionnelle ainsi que son lanternon de ventilation. De ce fait, ces composantes peuvent être considérées comme des éléments caractéristiques à préserver;

L'immeuble patrimonial appartient à la catégorie 4 : Intérieur exceptionnel puisque ce bâtiment agricole ancien constitue un exemple unique de grange de plan dodécagonal. La majorité de ses composantes contribuent à sa valeur architecturale, ethnologique et historique. Parmi celles-ci, notons ses divisions intérieures, ses deux niveaux, ses éléments structuraux apparents ainsi que ses vestiges de mécanismes anciens. De ce fait, ces composantes peuvent être considérées comme des éléments caractéristiques à préserver;

QUE le propriétaire peut, dans les 30 jours de la transmission de cet avis, présenter ses observations et, s'il y a lieu, produire des documents.

Fait à Québec, ce 6 mars 2023.

Le ministre,

— Macoube

MATHIEU LACOMBE